



# VIVRE ENSEMBLE

BULLETIN DE LIAISON  
POUR LA DÉFENSE DU  
DROIT D'ASILE

## Dossier Kosovo

Quelques échos  
d'un programme  
de retour  
«exemplaire»

## Initiative 18%

Non à la  
xénophobie !

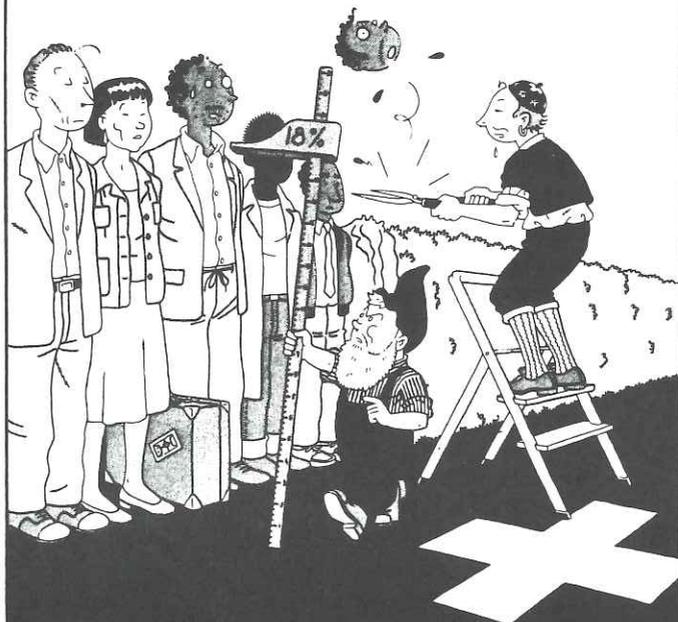
## Genève: baisse de l'assistance

Comment  
survivre dans  
la dignité

Comité unitaire genevois  
contre l'initiative xénophobe

N° 79 - septembre 2000

# NON AU SEUIL D'INTOLÉRANCE



LE 24 SEPTEMBRE 2000 VOTEZ NON  
A L'INITIATIVE XÉNOPHOBE DES «18%»

# VIVRE ENSEMBLE

## VIVRE ENSEMBLE

Bulletin et centre de documentation sur le droit d'asile

### Adresse:

Case postale 177  
1211 Genève 8  
Tél. (022) 320 60 94

### Comité de rédaction:

Claudette Bovel, Yves Brutsch, Francine Evéquoz, François Jacquemetz, Danielle Othenin-Girard, Christophe Tafelmacher, Marianne Waeber

### Responsable:

Isabelle Furrer

### Pour s'abonner:

Virer Fr. 20.- au  
CCP 12-9584-1 ou  
Banque Coop GE cpt.  
401612.290090-6/8440  
5 numéros par an

### A nos abonnés

Un bulletin de versement accompagné numéro de la rentrée pour tous ceux dont l'abonnement commence à cette période. Merci à ceux qui s'en servent sans attendre notre appel, ils nous évitent des frais supplémentaires

Dans l'impossibilité de mentionner tous les organismes existants, nous limitons ici aux coordinations et aux principaux services.

### Coordination-Asile Suisse

Case postale 5215  
3001 Berne  
Tél. 031-312 40 38

### BERNE

ELISA Jura bernois-Bienne  
c/o Café-TeaRoom Samwai

1 rue des Armes  
2502 Bienne  
Tél. 032/323 88 81

### Office de consultation sur l'asile

41 rue de Morat  
2501 Bienne  
Tél. 032-323 20 12

Permanence: Mercredi 10h.-12h.

### FRIBOURG

### Bureau de consultation juridique Caritas Suisse/Eper

2 rue du Boizel  
1705 Fribourg  
Tél. 026-425 81 02

Permanence:  
Du lundi au jeudi  
de 9h. à 12h.

### GENÈVE

### Action Parrainage

14, rue du Village-Suisse  
Case postale 177

1211 Genève 8  
Tél. 022-342 88 35

Permanence: Mardi 14h.-17h.  
Vendredi 10h.-12h.

### Coordination genevoise de défense du droit d'asile

Case postale 110  
1211 Genève 7

### Centre social protestant

14, rue du Village-Suisse  
Case postale 177  
1211 Genève 8  
Tél. 022-807 07 00

### Réseau ELISA

Case postale 110  
1211 Genève 7  
Tél. 022-733 37 57

### TESSIN

Aiuto ai rifugiati  
casella postale 101  
6833 Vacallo

### Ufficio svizzero accoglienza profughi

19 via del Sole  
6963 Pregassona  
Tél. 091-971 27 02

### NEUCHÂTEL

### Centre social protestant

11, rue des Parcs  
2000 Neuchâtel  
Tél. 032-725 11 55

### Coordination asile/NE

Case postale 456  
2000 Neuchâtel

### Groupe accueil réfugiés

Case postale 686  
2300 La Chaux de Fonds  
Permanence: Mardi 19h.-20h.  
au Centre de rencontre  
12 rue de la Serre  
de 9h. à 12h.

### VALAIS

### Centre Suisses-Immigrés

Case postale 2093  
1 rue de Gravelone  
1952 Sion  
Tél. 027-323 12 16

### Comité valaisan pour la défense du droit d'asile

Case postale 281  
1951 Sion

### VAUD

SOS-Asile/VD  
Case postale 3928  
1002 Lausanne

### Service d'aide juridique aux exilés (SAJE)

4 rue Enning  
1002 Lausanne  
Tél. 021-351 25 51  
Permanence: Lundi 18h.-20h.  
Mercredi 18h.-20h.

## Adresses

## Editorial

# La xénophobie envahit tout

Le 24 septembre prochain, la population suisse sera appelée à se prononcer sur une nouvelle initiative xénophobe qui veut limiter le nombre des étrangers/êtres vivant en Suisse à 18%.

Ceci est devenu malheureusement une tradition dans notre pays: il y a trente ans déjà, l'initiative «Schwarzenbach» proposait aussi de limiter arbitrairement le nombre des étrangers à 10%. Elle n'a été rejetée que de justesse par 54 % des votants. Elle a été suivie par de nombreuses autres, qui ont toutes été battues en votation populaire. En ira-t-il de même avec l'initiative 18% ?

Il faut l'espérer. Mais la xénophobie n'aura hélas pas perdu pour autant, car elle imprègne aussi largement la campagne officielle contre l'initiative. Cette xénophobie d'Etat, qui est profondément enracinée dans la «police des étrangers» et la «gestion de l'asile», est même la plus insidieuse, parce qu'elle ne cesse de faire le lit de l'extrême droite à laquelle elle prétend couper l'herbe sous les pieds.

En ce qui concerne l'asile, les objectifs des initiateurs sont pratiquement déjà réalisés, et il suffit d'examiner le projet de nouvelle loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE), récemment mis en consultation, pour voir que l'esprit de fermeture reste dominant au sein de l'administration.

La nouvelle LSEE entend poursuivre la politique discriminatoire et sécuritaire menée jusqu'ici en mettant en place une politique des deux cercles: les Euro-

péens, qui ne sont quasiment plus des étrangers, versus le reste du monde plongé dans les ténèbres et dont il faut se protéger à tout prix.

Pire, le projet renforce les dispositions réprimant le travail au noir ou le départ irrégulier de Suisse, alors même que l'Office fédéral des réfugiés (ODR) ne cesse de fabriquer des clandestins par sa politique de rejet et de répression. Il prévoit aussi d'étendre la détention administrative à ceux qui ne collaborent pas «à la production de (leurs) documents d'identité», ainsi que pour la plupart des cas de non-entrée en matière sur la demande d'asile, tout en réduisant le contrôle du juge sur ces mesures de contrainte.

L'extrême-droite semble donc déjà avoir gagné la partie, puisque, sans même que le peuple ne se soit prononcé sur son initiative, elle influence déjà les orientations de la politique officielle: plus de répression, plus de détention, des droits réduits par rapport au reste de la population, des permis au comptegouttes en fonction des uniques besoins de l'économie, les initiateurs peuvent se reconnaître dans la nouvelle LSEE qu'on leur a concoctée, sans parler de la nouvelle révision de la loi sur l'asile qui se prépare...

Ce dont souffre la Suisse, ce n'est pas d'un excès de population étrangère. C'est de l'absence d'une véritable politique d'intégration et d'égalité des droits pour l'ensemble de la population.

Christophe Tafelmacher

QUELQUES ÉCHOS D'UN PROGRAMME «EXEMPLAIRE»

## Tous les records sont battus

La plus grande opération de renvois jamais réalisée par la Suisse bat son plein depuis le 31 mai 2000, à coup de charters et de descentes de police. Dans certains cantons, téjanisés par la menace de sanctions financières au cas où les quotas fixés par l'Office fédéral des réfugiés (ODR) ne seraient pas tenus, la chasse au Kosovars a conduit à de multiples dérèglements. Quand aux fameux «cas précaires» qui devaient faire exception, nombre d'entre eux se sont retrouvés vite fait en Kosovo, lorsqu'ils n'étaient pas parvenus à introduire un recours ou à alerter la presse pour bloquer leur départ. Vivre Ensemble a regroupé ici quelques échos de ce programme de retour «exemplaire».

L'Argovie, canton qui prône la détention sans limite des déboutés, a fait parler

l'arme du fric. Une directive d'un Conseiller d'Etat UDC a purement et simplement coupées vivres dès le 1er juin à tous les célibataires et réduit fortement l'assistance accordée aux familles. De quoi susciter de nombreuses «voctations» au retour «volontaires».

### Arrestations surprises

Dans le canton de Vaud, plusieurs Kosovars qui se rendaient au Service de la population pour le renouvellement de leur attestation ont été priés d'attendre... que la police arrive pour les conduire à la maison de détention en vue du refoulement de Favra, sans même qu'ils puissent emporter leurs effets person-

nels. En Valais, certains requérants qui avaient évoqué des motifs de réexamen et qui venaient de recevoir une décision négative susceptible de recours ont été arrêtés illico presto pour les empêcher de saisir la Commission suisse de recours en matière d'asile (GRA).

### Manque de discernement

Dans le Jura, en Turgovie et dans les Grisons, on s'en est pris prioritairement à certains Kosovars qui avaient engagé des démarches de mariage, histoire d'éviter que ce dernier ne leur donne un droit de séjour en Suisse.

A Lausanne, le Service d'aide juridique aux exilés (SAJE), dénonçait le 9 août

### Que leur faut-il de plus ?

Réponse de l'ODR adressée à une Kosovare de soixante-huit ans hospitalisée à Genève: «vous faites valoir votre hospitalisation le 12 mai 2000. (...) des motifs d'ordre médical ne peuvent justifier la prolongation du délai de départ que lorsque la personne concernée est intransportable ou que son état de départ risquerait de provoquer une détérioration grave et durable de son état de santé. Or tel n'est manifestement pas le cas en l'occurrence. (...) La prolongation de votre délai de départ [fixé au surrendemain - la lettre est du 29 mai 2000] doit être rejetée».

l'embarquement forcé sur un vol d'une famille cueillie par la police à 5h30 du matin, alors que le médecin traitant de Madame s'opposait formellement au renvoi.

### Pressions sur les Kosovars

A Genève, après deux renvois controversés au début du mois de juin, il faut souligner que les services officiels ont respecté scrupuleusement, tout au long de l'été, les démarches de réexamen ou de prolongation de délai qui leur étaient signalées. Comme partout, la pression est cependant très forte pour que les Kosovars signent une déclaration de départ «volontaire» qui évite d'avoir à justifier plus avant le renvoi vis-à-vis de la MINUK de Bernard Kouchner.

### Renvois à tout prix

Dans le Jura, la police a arrêté une femme et ses trois enfants en l'absence de son mari, pour les mettre sur un charter surchargé dont le commandant

de bord a refusé de décoller jusqu'à ce qu'on débarque certains passagers. Totalemment livrée à elle-même à son arrivée à l'aéroport de Pristina, cette femme et ses enfants ont dû marcher trois kilomètres jusqu'aux premières habitations où on les a accueillis pour la nuit.

Le 11 août, pour la première fois, la MINUK s'est formellement opposée au renvoi manu militari d'un délinquant par ailleurs malade mental, en signalant qu'il n'y avait qu'un établissement psychiatrique pour toute la Kosovo, et que celui-ci était déjà saturé. A quand d'autres restrictions face à la multiplication de renvois de cas précaires qui hypothèquent les efforts entrepris sur place pour remettre sur pied les services publics ?

Yves Brutsch

HUMEUR

## Comme la Suisse va être belle

Pas un jour ne se passe sans que l'ODR, par médias interposés, ne nous fasse part de sa joie, de sa satisfaction et de son admiration devant le zèle des cantons à renvoyer chez eux les réfugiés Kosovars. Bien obligés au demeurant, les cantons, car celui qui renâcle paye !

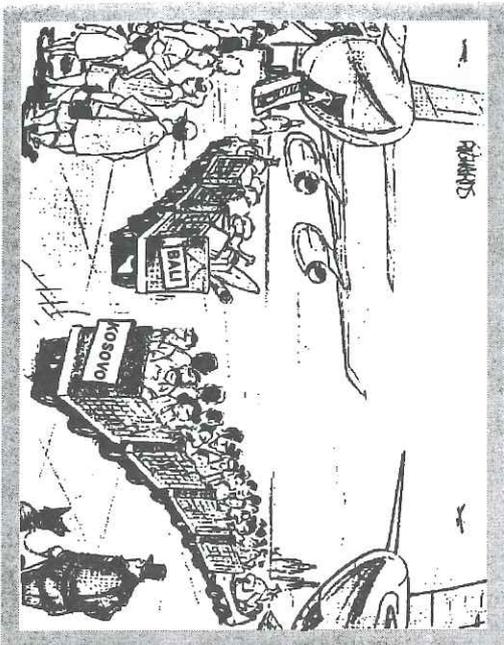
Tous les records sont battus. Un nouveau chiffre nous le prouve chaque jour: 18'000 hier, 30'000 demain, qui dit mieux ? Pas étonnant que les aéroports soient surchargés et que certains soient allés jusqu'à deman-

der l'ouverture des aérodomes militaires (toujours ce souci d'efficacité). Un rapide calcul devrait nous indiquer la moyenne journalière et on compte sur Monsieur Gerber, toujours friand de statistiques, pour nous l'indiquer rapidement. Et bien nous (bons et bêtes peut-être !), nous avons honte et nous le disons ! Est-ce bien encore d'être humains dont on parle de cette manière détachée, ou d'un troupeau indistinct émanant de vagues dossiers ? On se frotte les mains

de les renvoyer si vite dans leur province dévastée par quelques mois de guerre brutale et dix années de répression.

**Situation d'incompréhension**

Nous les voyons défilier, cohorte douloureuse, ne comprenant pas ce qui leur arrive: «*je n'ai plus de maison, je ne sais pas où aller*», «*ma femme, mon enfant est malade*», «*mais je suis ici depuis plus de dix ans, j'ai travaillé pour vous*». Ils ne comprennent pas les réponses toutes faites de l'ODR: «*La majorité de la population se trouve dans le même cas et la nombreuse parenté encore sur place pourra vous ac-*



cueillir» (tant pis si elle vit à dix dans une seule pièce, sans eau ni électricité... elle est déjà là-bas, c'est l'essentiel). «*Il a y sur place une infrastructure médicale parfaitement à même de vous soigner*» (elle était déjà en piteux état bien avant la guerre, alors un peu de

mauvaise foi ne nuit pas que diable !).

«*Vous ne répondez pas aux critères définis par l'Action humanitaire 2000, n'ayant pas demandé l'asile avant le 30 avril 1996*» (tiens au fait, il fallait y penser à celle-là... écartier une partie des anciens saisonniers dont les autorisations allaient justement jusqu'au 30 avril 1996. Pourquoi auraient-ils demandé l'asile avant cette date ? Pas si innocent que ça ce 30 avril !).

**De belles promesses !**

Ah, il y a loin des belles déclarations d'intention sur les cas spéciaux qui devraient être traités avec humanité (les malades, les femmes seules, les minorités) à la frénésie de renvoi à tout prix de cette population qui dérange. Ils sont pauvres et ils en ont l'air. Et en plus, ils sont loin d'être parfaits... il y a des délinquants dans leurs rangs, alors vite, tout le monde dans le même panier. Profitant de la trêve estivale et de l'épuisement de leurs défenseurs, on vient les chercher chez eux à six heures du matin, incarcérant le chef de famille quelques jours s'il fait mine d'être quelques semaines. Et ils partent joyeux et sur tout «*voulontaires*» avec leurs quelques ballots, vers un pays qui est loin d'être prêt à les accueillir. Comme la Suisse va être belle et propre après leur renvoi...

L'équipe du Centre Suisses-Immigrés - Valais

VAUD

# Quand le canton utilise la pioche...

Le 16 juin dernier, SOS Asile remettait au Château une pétition signée par plus de 4000 personnes qui demandait que les Kosovars en Suisse depuis plus de quatre ans obtiennent un permis humanitaire. Parallèlement, une septantaine de demandés individuelles ont également été déposées au canton pour que celui-ci les transmette à Berne avec un préavis positif. Le canton a répondu par la négative, et il effectue déjà les renvois.

Le mouvement de SOS Asile a décidé d'accompagner les personnes concernées au Service de la population (Spop), afin de prolonger leur attestation. C'est ainsi que Madame Kashanevac qui vivait en Suisse depuis 1993, s'est présentée deux jours après son départ supposé. Elle était accompagnée de six personnes dont des collègues, et des ami(e)s.

**Menottée devant ses proches**

Le Service de la population n'a pas hésité à appeler la police. Pour tout remerciement pour avoir travaillé à la satisfaction de ses employeurs (sa demande était accompagnée d'une pétition signée par plus de trente collègues), Madame Kashanevac a été menottée et emmenée à la prison de Lonay. Le lendemain matin à dix heures, elle était dans l'avion en direction du Kosovo, avec, pour tout bagage, son sac à main avec fr. 20.- dans son porte-monnaie.

Son mari, quant à lui est resté ici en Suisse. Il n'ose pas se présenter, car il n'a aucune envie de repartir chassé par

la police. Cela lui rappelle trop son départ du Kosovo il y a sept ans.

**Les autorités se défilent**

Pendant ce temps, SOS Asile attend toujours une réponse du Conseil d'Etat sur la pétition. Un rendez-vous a été demandé à Monsieur Ruey, chef du département concerné, depuis plus de deux semaines. Manifestement, il ne veut pas recevoir de délégation et le canton renvoie les Kosovars concernés. Par ailleurs, on apprend qu'il aurait écrit à Madame Metzler pour trouver une solution afin de régler le cas d'un certain nombre de dossiers. La ligne de conduite du canton reste donc très floue.

**Appel à l'action**

Si vous êtes choqués par les procédés des autorités vaudoises, nous vous appelons à faxer ou écrire aux autorités<sup>(1)</sup> du canton de Vaud en demandant: - que Madame Kashanevac puisse revenir; - que les Kosovars puissent rester en Suisse et travailler sans être renvoyés; - que le canton propose les dossiers des Kosovars en Suisse depuis plus de quatre ans à Berne; - que les renvois, de manière générale, ne se fassent plus comme celui de Madame Kashanevac.

Sandra Antrilli  
SOS Asile Vaud, le 4 septembre 2000

(1) Spop, Beaulieu 19, 1014 Lausanne, fax: 021/316 46 30; M. Ruey chef du DIRE, le Château, 1014 Lausanne, fax: 021/316 41 67.

KOSOVE: UN ÉQUILIBRE PRÉCAIRE

## Voilà où ils arrivent

Du 6 au 10 juin, deux collaboratrices du secteur réfugiés du Centre social professionnel (GSP), la responsable du Centre pour femmes réfugiées et émigrées Camarada et un médecin albanais travaillant à l'Unité de médecine Communautaire de la Policlinique de Genève ont effectué un voyage de courte durée en Kosovo. Le récit de voyage des deux collaboratrices du GSP met en évidence l'équilibre précaire de la région, que des renvois massifs de réfugiés en provenance des pays européens pourraient bien faire basculer. **Compte-rendu de voyage.**

**L**e but de ce voyage était d'examiner sur place les conditions de vie des Albanais de Kosovo qui sont contraints au retour par les autorités suisses depuis mai dernier. Sur place, nous nous sommes en particulier intéressés aux possibilités réelles de prise en charge médicale et sociale pour les plus démunis. Nous souhaitons voir également l'état du pays un an après l'arrêt des combats et l'installation de la KFOR (Force multinationale de paix) et de la MINUK, et connaître l'évolution de la situation.

### Régions de Pristina et de la Drenica

Nous avons limité nos déplacements aux régions de Pristina et de la Drenica (Deçan, Pejë et Malishevë), région particulièrement touchée par la violence des événements en 1998/99. Ce choix a voulu que nous n'ayons pas abordé la question des minorités, qui ne se posait pas particulièrement dans cette région. Une partie des contacts à Pristina et nos déplacements se sont réalisés grâce à l'assistance

de l'Organisation internationale des migrations (OIM). Si l'on ose une comparaison avec, par exemple, la Bosnie musulmane six mois après Dayton, on ne peut manquer d'être frappé par une atmosphère optimiste: l'esprit de «libération» est palpable, bien que chaque personne rencontrée reste encore marquée par les événements de destruction, de violence et de cruauté vécus il y a peu.

### Manque cruel de logements

Les efforts de la reconstruction sont visibles, grâce à l'intervention financière des organisations internationales et de nombreuses organisations non gouvernementales qui agissent à petite échelle. Mais beaucoup reste à faire: selon l'OIM, sur 100'000 maisons détruites, moins de 30'000 sont aujourd'hui reconstruites. Reste que nombre de maisons totalement détruites n'ont encore pas été rebâties et leurs propriétaires n'auront probablement aucune possibilité d'y loger cet hiver. Les beaux jours ne durent pas longtemps et dès octobre le froid et le climat rude vont arrêter le processus de reconstruction. Les Kosovars ont fait jouer jusqu'ici la solidarité familiale, vivant fréquemment à six à huit personnes par pièce, mais là aussi les limites semblent atteintes.

### La scolarisation redémarrée

Nombre d'écoles sont en fonction, beaucoup sont reconstruites ou le seront d'ici septembre, l'ensemble des enfants de moins de quinze ans sont scolarisés.

Les enseignants, issus du système d'enseignement parallèle clandestin mis en place par l'UCK sont aujourd'hui à l'oeuvre, faiblement rémunérés par la MINUK.

Des travaux de déminage se poursuivent et partout où cela a été possible, les champs ont été semés et les récoltes de blé et de maïs se préparent. Selon les informations reçues, 60% seulement des terres agricoles ont pu être cultivées à ce jour.

### Des centres surchargés

Nous avons effectué une brève visite dans un centre d'hébergement d'urgence de la commune de Malisheve, où ont été regroupées des familles dépourvues de tout support familial et qui ont tout perdu. Deux cents personnes y vivent depuis plus d'un an, entassées dans un immeuble vétuste et insalubre à raison d'une pièce d'environ 15 m<sup>2</sup> pour une famille de huit à dix personnes. Ces gens n'ont aucun espoir à court terme de se voir offrir une aide à la reconstruction. Cet endroit nous a laissé une très forte impression de délabrement physique et mental. Si les réfugiés refoulés par la Suisse et ne pouvant pas être hébergés par leurs familles déjà surchargées, sont hébergés dans de telles conditions, le «retour dans la dignité» ne leur est de loin pas garanti.

### Une aide qui va se réduire

Concernant l'assistance matérielle distribuée jusqu'en juin 2000 par la MINUK (12 kg de farine, 1 l d'huile, 1 kg de riz, 1 kg de sucre, 2 kg d'haricots par personnes et par mois), nous pouvons penser qu'elle a contribué fortement à la survie

de la population. Cette phase constituant en une aide matérielle s'est terminée en juillet 2000, et un nouveau système d'assistance financière doit être mis en place, basé sur des conditions d'accès plus restreintes.

### Assistance médicale minimale

Du point de vue de l'assistance médicale, il faut rappeler que les infrastructures existantes ont souffert de l'absence totale, durant une décennie au moins, d'investissement de la part des autorités serbes. Le délabrement général, doublé par les destructions massives intervenues lors des mois de conflit armé font que la plupart des structures doivent être reconstruites. Là encore, le système parallèle a été remis en selle pour parler au plus pressé. Mais les salaires dérisoires rendent les recrutements difficiles. Les professionnels médicaux doivent tous exercer des activités annexes s'ils veulent faire vivre leur famille.

### Craintes devant un retour massif

Tous nos interlocuteurs «officiels» (directeur de l'hôpital universitaire de Pristina, responsable du département de la santé de la MINUK, employés de dispensaires dans les villages etc.) s'accordent à dire qu'ils peuvent assurer une prise en charge médicale minimale de base et d'urgence vis-à-vis de la population actuelle, à l'exception de domaines clairement énumérés par la MINUK (chirurgie cardiaque, oncologie, angiographie, tomographie, etc.). Mais tous disent aussi leur crainte devant le retour massif durant l'été de milliers de ressortissants chassés d'Allemagne et de

Suisse et qui mettront rapidement en péril l'équilibre précaire acquis après un an de paix.

**Prise en charge inadaptée**

Concernant la problématique liée aux traumatismes, les problèmes psychiatriques ne peuvent actuellement être pris en charge, car seule une approche neuro-psychiatrique était appliquée dans la région jusqu'ici. Des efforts de formation sont faits, notamment avec l'aide de l'OIM, pour développer une approche psychosociale des traumatismes liés à la guerre. De même, des projets sont en cours pour permettre aux femmes ayant subi

des abus sexuels durant la guerre d'être prises en charge. Mais les tabous culturels restent très forts, notamment dans les campagnes d'où vient la majorité des femmes ayant subi des violences.

En conclusion, la politique de renvois massifs et précipités semble un non-sens si l'on veut éviter que le pays ne bascule dans les prochains mois dans l'anarchie et la violence. Cette politique pourrait bien réduire à néant les immenses efforts accomplis en Kosovo cette année et dont les résultats sont loin d'être négligeables.

**Frédérique Bouhéon** - France von Allmen  
Centre social protestant, Genève

**Biemme**

MULTIMONDO

**Centre de rencontre multiculturel**

En mai dernier, l'association centre de rencontre multiculturel à Biemme a inauguré son nouveau centre, Multimondo. Depuis trois ans déjà, l'association pour suivre l'objectif d'ouvrir un centre pour tous à Biemme, un lieu de rencontre et de formation, permettant aux Suisses et Suissesses d'entrer en contact par des activités communes avec des migrants et des migrantes et vice-versa; et pour ces derniers, avoir l'opportunité de suivre des cours et autres activités.

de nombreux requérants d'asile et réfugiés, afin de prouver que notre démarche répond un besoin réel de la part de la population étrangère de Biemme. Appartenances et Ellernarbeit im eigenen Kulturkreis ayant formé une première volée de médiateurs culturels, c'était l'occasion de profiter des compétences des personnes qui avaient suivi le cours. C'est ainsi que nous avons pu mettre en place des soirées de discussion sur le thème de l'intégration avec une réfugiée, monter une bibliothèque (d'abord dans les bureaux de l'Office de consultation sur l'asile à Biemme) en collabora-

tion avec une bénévole et une migrante, créer un groupe d'Albanaises faisant de la consultation en albanais. Un projet attire un autre, et de nombreuses personnes sont venues chez nous pour nous proposer de nouvelles idées. Ainsi, quand nous avons trouvé les locaux du nouveau centre, nous savions que nous pouvions compter sur une base de personnes actives, suisses et étrangères, qui nous aideraient dans la réalisation de notre idée.

**De nombreuses activités**

Depuis l'ouverture du centre et malgré notre minuscule budget (qui nous permet de payer le loyer durant une année), différentes activités y ont eu lieu, comme par exemple des conférences et des cours d'allemand. Polyglotte, la bibliothèque y a été transférée. Dès septembre seront proposés des cours d'informatique pour adultes en albanais, en allemand et en anglais, et un en allemand pour enfants, des cours de salsa, de français, des soirées cinéma, des soirées repas du monde entier, des conférences, pour ne citer que quelques activités. Une hallegarderie est prévue et de nombreuses personnes s'adressent à nous avec de nouvelles idées. Nous sommes ouverts à toute nouvelle proposition et espérons que nous pourrions les mettre en place.

**Des buts multiples**

Selon nous, notre centre, s'il n'a rien de révolutionnaire et suit le concept global de tels centres dans d'autres villes de Suisse, est un apport fondamental à l'intégration dans la société biennoise. Il poursuit plusieurs objectifs: donner des repères aux migrants et leur permettre de

trouver leur place; leur permettre d'acquérir des connaissances auxquelles ils n'auraient pas accès autrement (cours très bon marché et adaptés au niveau des élèves); donner la possibilité de reconnaître leurs capacités (bilan de compétences) et d'utiliser leurs ressources (par exemple des migrants eux-mêmes donnent les cours); informer; permettre la rencontre entre des populations différentes (par des activités communes); lutter contre le racisme et la xénophobie.



Pour l'instant, mis à part le temps investi par trois institutions de la place de Biemme qui sont membres du comité (l'Arbeitskreis für Zeifragen, la Croix-Rouge-section Biemme et l'Office de consultation sur l'asile) le centre fonctionne uniquement sur la base du bénévolat. Mais il sera difficile de construire un tel projet seulement sur cette base-là. Nous espérons que nous trouverons le financement indispensable à la bonne marche de ce centre à long terme.

**Francine Evéquoz**  
Office de consultation sur l'asile, Biemme

# Les dernières propositions de l'extrême-droite

Attention: le 24 septembre prochain, la population suisse devra voter sur l'initiative «pour la réglementation de l'immigration». Sous cet euphémisme se cache en réalité une nouvelle attaque xénophobe qu'il faut repousser avec détermination. Rapide éclairage.

Le texte de l'initiative propose tout d'abord d'inscrire un taux fixe dans la Constitution fédérale afin de limiter le nombre d'étrangers/ères vivant en Suisse à 18%. Pour déterminer la population étrangère, il faudra tenir compte les titulaires de permis B et C, mais aussi les demandeurs d'asile, les personnes admises provisoirement, ainsi que celles détentrices d'une autre autorisation de séjour, à condition qu'elles séjournent en Suisse depuis plus d'une année.

## Requérants concernés

Le texte de l'initiative enjoint également les autorisés à ne donner au séjour en Suisse des requérants d'asile «aucun *attrait financier*». Enfin, il réclame la possibilité de jeter en prison des étrangers devant quitter notre pays. Paradoxe, sur ces deux derniers points, le Conseil fédéral explique lui-même dans son message qu'ils ont déjà été réa-

lisés par les mesures de contrainte et le durcissement du droit d'asile adopté après le lancement de l'initiative.

## Les enjeux de l'initiative

L'acceptation de ce texte entraînerait une diminution importante du nombre global des étrangers vivant en Suisse. En effet, ceux-ci représentent aujourd'hui plus de 20% de la population suisse. Et encore: les statistiques officielles ne comptent que les personnes bénéficiant d'un permis B ou C.

Il y aurait donc nécessairement une énorme pression à l'encontre des personnes titulaires des permis les plus précaires, et notamment les demandeurs d'asile, car on voit mal comment

les autorités pourraient s'attaquer aux titulaires de permis d'établissement.

## Atteinte au principe de l'égalité

Très inquiétante aussi est l'atteinte très grave au principe de l'égalité que représente l'initiative 18%. Celle-ci veut non seulement dégrader toujours plus les conditions de vie de certaines catégories d'étrangers, mais elle veut encore ériger en principe constitutionnel l'idée que la Suisse ne doit pas présenter aucun attrait financier pour celles-ci. Evidemment, on ne parle pas des hommes d'affaires véreux, des dictateurs ou autres sinistres personnages, pour qui notre pays restera un havre du secret bancaire. On vise nommément les requérants d'asile, les personnes déplacées par la guerre ou celles admises provisoirement.

## Traitement différencié

Or, cette idée d'offrir un traitement différent aux personnes en fonction de leur appartenance à certains secteurs de la population gagne de plus en plus de terrain. Les réfugiés ont notamment subi des restrictions graves de leurs droits au travers des incessantes révisions de la loi sur l'asile. Une partie croissante de la population trouve cela normal, grâce au discours très agressif de l'extrême-droite, de l'Etat et des journaux stigmatisant les prétendus «abus» commis par ces personnes.

L'initiative va jusqu'à proposer la plus absurde des choses: réserver aux détenus étrangers des conditions différentes en fonction de leur pays d'origine. Inutile de dire qu'un tel article de la Constitution ne pourrait que rester let-

tre morte, tant il est rigoureusement inapplicable!

## Egalité et intégration pour tous !

L'initiative 18% doit être combattue avec détermination, disions-nous au début de cet article. Mais ce n'est pas suffisant. Au delà de la votation du 24 septembre, il devient de plus en plus urgent de donner aux attaques de l'extrême-droite une réponse globale. Il est indispensable de mener une campagne qui intègre et fasse participer l'ensemble du mouvement social, des associations de défense des réfugiés et des immigrés à celles qui oeuvrent dans le domaine du travail et du chômage. Sans oublier que les initiatives de l'extrême-droite n'ont jamais servi qu'à cautionner la politique restrictive de l'Etat dans tous les domaines...

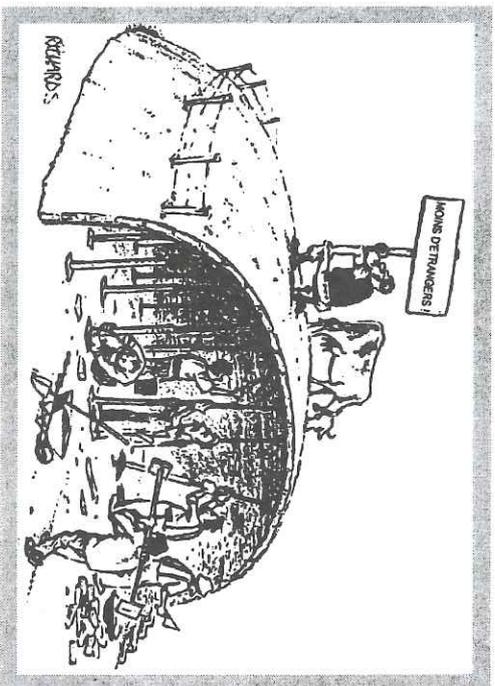
Christophe Tafelmacher

## En bref

GENÈVE

## Un magot de 14 Mio

Le canton de Soleure en n'utilisant pas la totalité des subventions fédérales pour l'assistance des réfugiés. Mais voilà: à Genève, l'AGECAS, organisme chargé du premier accueil qui devrait maintenant être absorbé par l'Hospice général, annonce qu'il boucle ses comp-



tes avec une cagnotte de 14,5 millions ! De l'argent reçu pour assurer l'accueil des requérants d'asile, et qu'on a préféré mettre en réserve «au cas où». Quand on pense aux conditions qui sont imposées aux requérants, on croit rêver. A la veille de se dissoudre, l'AGECAS doit maintenant décider de l'affectation de ce magot. Membre du comité, le responsable de l'Entraide protestante a proposé d'en utiliser au moins une partie pour compenser les effets de la récente baisse des barèmes d'assistance. C'est effectivement ce qui s'est fait à Soleure, et on ose espérer que Genève ne sera pas en reste.

## FILÈRES

### Hypocrisie au sommet

**L**edrame de Douvres a déclenché, de la part de tous les gouvernants européens, une belle gerbe de déclarations contre la mafia des filières. Ces mêmes gouvernements qui, en fermant systématiquement les portes de leurs Etats ne font que contraindre les candidats à l'exil à recourir aux services des passeurs, comme l'a rappelé opportunément un rapport du Haut commissariat aux réfugiés (HCR). Dans un rapport du 19 juin 2000, l'Office fédéral des réfugiés (ODR) précise qu'entre le 27 avril 1999 et le 19 juin 1999, alors que des centaines de milliers de Kosovars avaient pris la fuite, la Suisse n'a accepté que 1'687 personnes sur les 2'500 places du

**You and ai: bon pour la tête !**

«You > and > ai», le magazine des jeunes de la section suisse d'Amnesty international, vient de publier un numéro entièrement consacré à l'asile. D'un style alerte, dans un langage direct, «You > and > ai» confronte les jeunes au chemin de croix des requérants d'asile, à des informations sur les mineurs et l'asile, l'Afrique - terre d'asile, les clandestins, ainsi qu'à divers témoignages. Un document qui mérite d'être diffusé largement. Pour commander: Amnesty, case postale, 3001 Bernex.

contingent humanitaire admis par le Conseil fédéral en même temps qu'il limitait drastiquement l'octroi de visas. Dans la même période, 12'000 Kosovars en ont été réduits à entrer clandestinement en Suisse. A quelques milliers de francs par personne, et si on englobe tous ceux qui sont arrivés avant la fin avril, cela représente sans doute pas loin de 100 millions offerts par nos autorités à la mafia des filières.

## ÂGE OSSEUX

### Scientifique ou politique ?

**A**lors que des centaines de mineurs ont déjà été victimes de la manipulation par l'ODR de la notion d'âge osseux pour les accusés de tromperie sur leur âge réel (VE n° 76, fév. 00, p. 4), et que leur nombre augmente chaque semaine, les consultations d'experts et échanges de vues continuent dans l'attente d'une décision de princi-

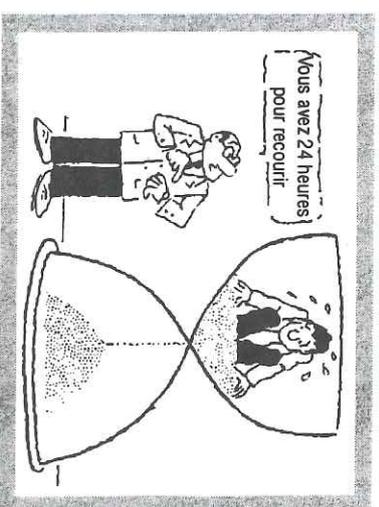
pe de la Commission de recours (CRA). Dans ce contexte, l'ODR a signé le 2 juin, un véritable morceau de bravoure. Si la CRA n'avalse pas cette méthode contestée, c'est la porte ouverte aux abus, explique-t-il en substance. Nombre de mal-faiteurs se feront passer pour mineurs, les effets sur la procédure d'aéroports seront redoutables, et les conséquences financières seront considérables. Bref, si la science ne permet pas de déterminer l'âge réel à partir de l'âge osseux, la politique, elle, l'exige. Autre argument frappant: la majorité des mineurs concernés n'a pas fait recours. Donc la décision de l'ODR était bien fondée. Quand on sait que ce fameux droit de recours devrait être exercé dans les 24 heures par des requérants ne parlant souvent pas français et ne comprenant rien au jargon juridique, on voit à quel degré de cynisme en est arrivé l'ODR.

## 6ÈME RÉVISION

### Le travail de démolition continue

**C**achés derrière le paravent de leur opposition à l'initiative des 18%, qui leur offre une occasion rêvée de se relaire une virginité humaniste, les partis de droite ne cessent de pousser à de nouveaux durcissements du droit d'asile. C'est ainsi que le Conseil des Etats a adopté le 6 juin, sous forme de motion ou de postulat toute une série de revendications dont le radical argovien Hans-Rudolf Merz avait dressé la liste: -

audition fédérale complète dans les dix jours au centre d'enregistrement, - transmission des décisions immédiatement exécutoires par fax au mandataire, - décisions plus rapides de la CRA sur les renvois dans les pays tiers, - refus d'entrer en matière pour les délinquants, - refus d'entrer en matière après un rejet par un Etat membre de l'UE, - classement des Etats candidats à l'UE (dont la Turquie ? ndr.) comme «pays sûrs», - donner une base légale aux examens médicaux type «âge osseux», - durcir les conditions de réexamen.



Plusieurs de ces propositions portent sur des objectifs déjà évoqués par l'ODR ou le Département fédéral de justice et police (DFJP). Si on y ajoute la question des pénalités en matière d'assistance, de logement et d'autorisation de travail que prône le rapport Gerber-Fuhrer, les mesures discriminatoires en matière de soins, déjà prévues par une précédente motion et envisagées par ce même rapport, ainsi que diverses attaques visant la CRA (voir VE n° 78, juin 00, p. 15), on a là une bonne idée de la 6ème révision de

la loi sur l'asile. La détection en vue du refoulement pour les cas de non-entrée en matière et pour les sans-papiers, elle, se traitera dans le cadre de la nouvelle loi sur les étrangers.

## ANGOLA

## La côte ouest vous attend

Dans plusieurs décisions rendues le 7 juin 2000, le DFJP, qui statuait sur des recours contre la levée de l'admission provisoire de ressortissants angolais, conclut à l'exigibilité de l'exécution du renvoi de la façon suivante:

*Même si la lutte armée entre les protagonistes précités n'a toujours pas pris fin et que la situation prévalant dans la majeure partie des provinces angolaises demeure préoccupante, il y a néanmoins lieu de constater que l'Angola n'est pas confronté à un climat de guerre généralisée. En effet, les combats acharnés que se livrent le MPLA et l'UNITA depuis décembre 1998 se déroulent essentiellement dans le nord, le sud et l'est du pays. Le centre a également été le lieu de sérieux affrontements, notamment à Huambo, Kuito, Andulo et Bailundo. Il apparaît toutefois que la côte ouest de l'Angola, en particulier la ville de Luanda et ses alentours, a toujours été épargnée par les combats.*

Bref, tant qu'une seule parcelle du territoire national sera épargnée par la guerre, pas question pour la Suisse d'accueillir des réfugiés. Ah qu'ils étaient beaux les discours des partisans de la

nouvelle loi sur l'asile qui juraient leurs grands dieux qu'il s'agissait de simplifier l'accueil de réfugiés de la violence.

A-t-on jamais vu dans l'histoire une guerre se dérouler simultanément au nord, au sud, à l'est, au centre ET à l'ouest ? Et qu'est-ce que c'est que ce crière du «climat de guerre généralisée». En 1990, le message du Conseil fédéral justifiait l'octroi de l'admission provisoire en cas de guerre, de guerre civile OU de situation de violence généralisée. Que des violences limitées à une région ne justifient pas un accueil à l'étranger, on peut bien le comprendre. Mais si c'est vraiment la guerre civile, comment expliquer à ceux qui fuient avant d'en être victime qu'il fallait d'abord attendre d'être sous le feu des combats avant de penser à s'enfuir ?

## RÉCALCITRANT ?

## Notion indéfinie

Les lecteurs de «Vivre Ensemble» savent que de plus en plus de réfugiés déboutés sont qualifiés de «récalcitrants» pour les traiter comme des criminels. La conseillère nationale socialiste zurichoise Regine Aepli Wartmann a demandé la définition de ce terme. Réponse du Conseil fédéral: «ou l'étendue de son acceptation, la notion de "comportement récalcitrant" ne peut guère faire l'objet d'une définition au plan juridique». Et quelle est la définition de l'arbitraire ?

Yeh

## BAISSE DE L'ASSISTANCE

## Vivre avec toujours moins

Effectuant son service civil au Centre social protestant de Genève, Ludovic Rossel a entrepris depuis le mois d'avril un travail d'observation et de recherche au sujet des conditions de vie des requérants d'asile à Genève dans le contexte de la récente baisse des barèmes d'assistance (voir VE n° 77, avril 00, p. 4). Il nous livre ici quelques premières constatations et hypothèses. (réd.)

En 1989, un requérant d'asile célibataire en phase de «second accueil» (après un an de séjour en Suisse) pouvait compter à Genève sur une somme mensuelle d'environ 800.- fr. à titre d'assistance, à laquelle pouvaient s'ajouter les frais de transport ainsi qu'une allocation supplémentaire en cas de besoin particulier. Depuis lors, une érosion progressive, dont le dernier palier en date a provoqué de sérieux remous parmi les organismes d'entraide, a ramené le montant d'assistance correspondant à une somme maximum de 451.- fr., à laquelle s'ajoutent l'abonnement aux transports publics, le logement et les frais médicaux.

## Rogner sur tout

A chaque nouvelle baisse, les requérants accusent le coup en silence. Se plonger dans la vie quotidienne des demandeurs d'asile permet néanmoins de mieux percevoir les effets des réductions. On relève en premier lieu l'existence de certains postes de dépenses difficilement compressibles pour les requérants: les

factures de téléphone, les redevances radio/TV, les cigarettes et les envois financiers pour la survie de la famille restée au pays. La baisse des montants d'assistance touche dès lors l'ensemble des phases de la vie quotidienne, mais élimine en premier lieu les rares petits «plaisirs» indispensables à une vie sociale minimale: se permettre un café dans un bistrot, inviter un ami chez soi pour un repas, offrir un jouet ou un moment de loisir aux enfants, etc., sont

## Jusqu'où iront-ils ?

Fin 1991, on réduisait l'argent de poche des requérants de 5.- à 3.- fr. par jour; ces économies de bouts de chandelles réalisées au détriment d'un segment silencieux de la population provoquaient déjà diverses réactions de protestation. Vital Darbellay, rapporteur de la commission chargée d'étudier ces mesures, concédait à l'époque déjà: «nous atteignons ainsi la limite inférieure de la dignité. Il ne serait pas digne d'aller plus bas» («La Suisse», 4/12/1991).

autant de satisfactions interdites qui relèvent du casse-tête s'il s'agit de les rendre compatibles avec le budget familial. Ce sont ensuite les réponses aux besoins fondamentaux qui sont affectées: on mange de manière moins équilibrée et l'achat d'habits se fait d'autant plus rare.

## L'art de la «débrouille»

Les effets indirects, ensuite, semblent nombreux et inquiétants. Les divers

moyens de «débrouille» sont rendus tous jours plus vitaux: achats de nourriture en France par des amis qui bénéficient d'un permis B, emprunts à des proches, minuscules crédits qui s'accumulent, récupération d'objets, etc. On peut également frapper à toutes les portes et faire le tour des associations caritatives; et ce sont bien évidemment les assistants sociaux qui se voient d'abord confrontés aux demandes d'ordre financier, en premier lieu de la part de personnes aux besoins spécifiques.

En effet, aucune allocation spéciale n'est prévue pour les déplacements des personnes handicapées qui ne peuvent utiliser les transports publics, par exemple, ou pour les diabétiques aux besoins alimentaires particuliers.

### Vivre au minimum

Si donc un fragile équilibre avait pu être maintenu avec les montants d'assistance antérieurs, au prix de calculs minutieux et d'une vigilance quotidienne, un grand nombre d'aspects de la vie quotidienne se voient remis en cause par la dernière réduction genevoise qui peut atteindre un tiers du revenu. On ne sera néanmoins confronté à aucun cas de malnutrition grave; on ne meurt pas de faim avec 451.- fr. par mois.

Cependant, ces réductions sont nécessairement amorties pour partie par le réseau de connaissances ou par les organismes d'entraide, et pour partie par un abaissement de la qualité de vie. Sans oublier certains effets indirects inévitables: dettes, travail non déclaré, vol, troubles psychosociaux, etc.

Une question évidente se pose dès lors: jusqu'à quand les requérants trouveront-ils des paradises pour atténuer les conséquences des restrictions, et dans quelle mesure les effets pervers de ces baisses peuvent-ils encore être supportés ?

Ludovic Rossel

### INTERVIEW

## Quand tout est compté

Nous publions ci-après quelques extraits d'un entretien avec un demandeur d'asile directement touché par ces restrictions entrées en vigueur en mars 2000. Monsieur D., est originaire de l'Afrique de l'ouest. En attente depuis quelques années d'une décision de la part de l'Office fédéral des réfugiés (ODR), il subit de plein fouet avec son épouse et ses trois enfants, les conséquences de la réduction de l'assistance. (Éd.)

*Que représente la baisse du barème d'assistance par rapport au montant que vous receviez auparavant ?*

■ Un quart de la somme, j'ai eu la curiosité d'effectuer le calcul...

*Et comment une telle réduction de revenu se manifeste-t-elle dans votre vie quotidienne ?*

■ Personnellement, en tant que chef de la famille, je me suis toujours dispensé de penser à quelque loisir que ce soit. Imaginez donc avec la baisse... Concernant la nourriture, nous sommes réellement obligés de restreindre encore. Et pour ce qui est des habits, on n'en parle même pas: il est hors de question de monopoli-ser de l'argent pour des habits alors que

la vie - et particulièrement l'alimentation - est excessivement chère en Suisse. *La baisse touche-t-elle certains postes de vos dépenses davantage que d'autres ?*

■ Non, l'effet est général. Mais à chacun sa priorité; pour nous, je crois que l'alimentation constitue le premier des médicaments. Lorsque l'on est mal nourri, c'est la porte ouverte à toutes les maladies dites «opportunistes».

*Peut-on parler également d'une fragilisation psychique ?*

■ Absolument, cela va de pair; imaginez donc si l'on doit se dire «j'ai mangé un quart de pomme aujourd'hui, il faut attendre peut-être dans quatre jours pour accéder à l'autre quart, et la semaine suivante pour manger la moitié»! Je pense que c'est pire que de l'esclavage, parce que l'on rabaisse l'être humain au niveau d'une calcullette. Nous sommes obligés de tout calculer. Et c'est regrettable, d'autant plus que les autorités suisses ont les moyens, tout simplement, de donner à chaque requérant la possibilité de travailler et de gagner lui-même sa subsistance.

*Dans quelle mesure la vie était-elle plus facile avant le changement de barème, pour vous comme pour vos enfants ?*

■ Auparavant, mes enfants avaient peut-être la possibilité, une fois par mois, d'aller au cinéma ou de sortir avec des amis danser un peu, de se divertir; parce que dans la situation où nous nous trouvons, s'il n'y a pas de loisir, c'est presque la mort. Mais depuis la baisse, précisément, il est hors de question de penser à ce genre de détails.

*Peut-on dire que les problèmes d'argent surpassent en importance les autres problèmes au sein de la famille ?*

■ Cela tombe sous le sens; si le minimum vital n'est pas assuré, il est clair que cela se répercute sur l'humeur des membres de la famille, et sur la cohésion familiale d'une manière générale. Tout le monde est «à cran». Ce genre de problèmes contribue à un climat que je qualifierais de «malsain», parce que chacun est sur les nerfs et c'est difficilement vivable. On s'énerve vite; plus que de raison, plus que de nature.

*Et si, dans les mois ou les années qui viennent, le barème d'assistance devait être encore abaissé ?*

■ Je suis prêt à tout pour la survie de ma famille - prêt à tout dans la mesure de la légalité. C'est-à-dire que je suis un survivant. Je suis une personne qui ne se contente pas d'avoir les bras croisés; s'il le faut, je donne un coup de pouce au destin. Mais il est certain que si les choses devaient empirer, je ne peux pas présumer de la politique à adopter en pareille circonstance. Une chose est certaine, en revanche: je ferais en sorte que ma famille n'en pâtisse pas outre mesure.

*Vous chercheriez donc des moyens d'atténuer les effets d'une telle baisse.*

■ Absolument, et malheureusement des moyens que je qualifierais d'illégaux; parce que je chercherais à avoir de l'argent de toutes les mille manières. Mais il est évident que je n'irais pas braquer une banque, ou arracher le sac d'une vieille dame.

Interview réalisée par L. Rossel

## SUISSE

**31 mai** De passage à Genève, l'administrateur de l'ONU pour le Kosovo, B. Kouchner s'inquiète des conséquences des renvois massifs de réfugiés kosovars pour la stabilité de la région, notamment des renvois forcés.

**6 juin** Le Conseil des Etats adopte une motion de H.-R. Merz (rad/AR) demandant un durcissement de la procédure en matière d'asile. (cf. p. 15)

**14 juin** La Suisse se fait épingler dans le rapport annuel d'Amnesty International (AI), en raison de ses procédures de renvoi sous la contrainte de ressortissants étrangers. Les méthodes utilisées sont qualifiées de «*crueles, dégradantes ou dangereuses*».

**15 juin** Dans une lettre ouverte à Ruth Metzler, les survivants de Srebrenica réfugiés en Suisse demandent la prolongation de leurs délais de départ, ou l'octroi de permis de séjour humanitaire.

## Plus de 18'000 signatures: un beau travail!

**26 juin** Solidarité sans frontières dépose une pétition mannie de 18'368 signatures demandant la levée complète de l'interdiction de travail des requérants d'asile. Si le 13 juin, en raison de la diminution des arrivées, le Conseil fédéral a décidé de ramener l'interdiction de travail d'un an, à 3 à 6 mois dès le 1<sup>er</sup> septembre, la question du travail de ces derniers n'est pas réglée pour autant. Les cantons ne sont pas obligés d'autoriser les requérants à prendre un emploi et le Conseil fédéral prépare des mesures limitatives.

**17 juin** Suite à une manifestation à Berne la veille, de Kurdes d'Irak, l'Office fédéral des réfugiés (ODR) indique qu'une interruption des rapatriements vers l'Irak n'est pas envisageable.

**30 juin** La Commission des institutions politiques du National s'oppose à l'interne dans des camps des requérants d'asile et des clandestins, délinquants ou récalcitrants.

**3 juillet** L'ODR souhaite recourir à des vols au départ d'aéroports militaires afin de rapatrier un maximum de réfugiés kosovars avant l'hiver. Les forces aériennes ont donné leur accord pour Payeme (VD) et Ambri (TI).

**5 juillet** Mise en consultation d'une nouvelle loi sur les étrangers.

**5 juillet** Valais, plusieurs organisations dénoncent la dureté du Service cantonal des étrangers dans la problématique du renvoi des kosovars (cf. p. 5), et l'attitude xénophobe des fonctionnaires.

**9 juillet** L'UDC doit réactiver sa récolte de signatures pour ses initiatives populaires sur l'asile («*contre les abus du droit d'asile*»), et le financement de l'AVS. Quelque 20'000 signatures ne sont pas valables.

## Cera de Vallorbe: appel à la solidarité

Le déménagement du Centre d'enregistrement (CERA) de Genève à Vallorbe (VD) est prévu pour mi-novembre. Une association a été créée sur place, l'ARAVOH (cf. VE 76, p. 9), qui assurera un suivi régulier avec l'appui des oeuvres d'entraide du Service juridique d'aide aux exilés (SAIE), des Eglises, de SOS-Asile Vaud et d'ELISA (mandataires bénévoles). Un appel est lancé à toutes les personnes intéressées à apporter un soutien juridique ou un accompagnement aux requérants du CERA. Pour information: ARAVOH, Mme Ch. Mathys présidente, tél. 021/843.20.71 ou SAIE, Mme K. Subertan.

**15 juillet** 4 jours après la commémoration de la chute de Srebrenica, quelque 30 rescapés arrivent à Berne après une marche de 3 jours, pour demander un suris à leur renvoi. La veille, l'association des survivants de Drina-Srebrenica a obtenu des autorités vaudoises, le gel des renvois dans l'attente d'une réponse du Conseil fédéral sur ce dossier.

**26 juillet** Vaud, l'administration refuse d'appuyer la plupart des demandes de permis humanitaires de réfugiés kosovars qui lui ont été soumises. (cf. p. 7)

**29 juillet** Malgré l'appel de la section suisse d'AI et de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) à suspendre les renvois des Tamouls déboutés de la procédure d'asile, l'ODR informe qu'il ne changera pas sa pratique.

**29 juillet** Berne, quelque 150 Turcs et Kurdes manifestent contre l'usage de la torture et de l'isolement dans les prisons turques.

en juillet, alors que l'objectif de l'ODR était de 750 renvois. Près de 4'000 dossiers sont en procédure de recours. (cf. p. 4)

**12 août** Kreuzlingen (TG), dans la nuit une quinzaine de skinheads allemands attaquent 2 jeunes turcs. L'une des victimes est jetée dans le lac de Constance. 5 des agresseurs sont arrêtés.

**18 août** L'ODR prolonge jusqu'au 31 mai 2001, le délai de départ de minorités ethniques originaires de la Kosovo et de la République fédérale de Yougoslavie. Sont concernés: les Rom, les Ashkali et les Albanais du sud de la Serbie.

**23 août** L'OSAR dénonce la dureté des procédés employés pour rapatrier les réfugiés kosovars: familles séparées et hommes inutilement menottés.

**26 août** Saint-Gall, durant la nuit quelque 50 skinheads et 80 Africains s'affrontent. 4 personnes sont blessées.

## EUROPE

**18 juin** Grande-Bretagne, Douves, 58 immigrés clandestins chinois sont retrouvés asphyxiés dans un camion frigorifique. Ce drame n'est que le dernier d'une longue liste. Au cours des 4 dernie-

**6 juin** Genève, suite à 2 renvois controversés de réfugiés kosovars, 35 conseillers municipaux de la ville écrivent au président du Conseil d'Etat, réclamant l'arrêt immédiat des expulsions «*musclées*».

**16 juin** SOS Asile Vaud remet au Conseil d'Etat une pétition munie de quelque 4'000 signatures réclamant un permis B humanitaire pour les kosovars en Suisse depuis plus de 4 ans. (cf. p. 7)

**17 juin** Journée des réfugiés, des manifestations de solidarité avec les réfugiés ont lieu dans toute la Suisse.

res années, plusieurs centaines d'immigrés clandestins sont morts durant leur voyage.

**21 juillet** France, Paris, un séminaire fait le point sur l'immigration. Le Parlement européen estime à quelque 450'000, le nombre de clandestins entrant tous les ans dans l'Union européenne. Le HCR rappelle que de nombreux réfugiés politiques n'ont d'autres solutions que de recourir aux trafiquants, en raison du durcissement du droit d'asile et des conditions restrictives d'entrée dans les pays.

**17 août** Une commission de l'ONU appelle les gouvernements à prendre des mesures contre la discrimination dont sont victimes les Tsiganes.

# MONDE

**6 juin** Kosovo, à Gracanica des émeutes éclatent après une attaque à la grenade contre un marché. Les soldats de la Force multinationale de paix (KFOR) ripostent et blessent par balles 3 Serbes.

**9 juin** République démocratique du Congo (RDC), plus de 150 civils sont tués et plus de 700 blessés en 5 jours lors de combats entre soldats rwandais et ougandais à Kisingani (nord-est). A Colono, les pour-parlers visant à dé-

nir l'avenir politique de la RDC avortent en raison de l'absence de représentants du gouvernement de Kabila.

**14 juin** L'Éthiopie accepte le plan de paix proposé par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour mettre fin à la guerre l'opposant à l'Érythrée. La guerre a fait des milliers de réfugiés et de déplacés.

## Requérants mineurs: des progrès svp !

**29 juin** - Le HCR présente les résultats d'une étude sur les requérants d'asile mineurs non accompagnés en Europe. Principales critiques: les mineurs suivent les mêmes procédures que les adultes, ils ne bénéficient pas de l'aide d'un tuteur, et en cas de refus d'asile ils sont incarcérés avec des adultes. Le HCR indique également que les tests osseux pour déterminer l'âge des mineurs (cf. VE 76, p. 4) ne sont pas scientifiquement exacts et comportent une marge d'erreur considérable.

**27 juin** Kosovo, un millier de manifestants bloquent une route au centre de la Kosovo, pour protester contre la confiscation par la KFOR, d'un stock d'armes appartenant aux anciens rebelles séparatistes.

**7 juillet** Sortie d'un rapport sur le génocide rwandais commandé par l'OUA en 1998. Selon le rapport, le Conseil de sécurité de l'ONU, les États-Unis, la France et l'Église catholique ont laissé se faire massacrer plus d'un demi-million de personnes en 1994.

**18 juillet** La Turquie est condamnée par la Cour euro-

péenne des droits de l'homme de Strasbourg, pour avoir violé la liberté d'expression d'une rédactrice en chef d'une revue, qui avait publié un article pro-kurde.

**22 juillet** Burundi, au moins 50 personnes sont tuées par des rebelles dans la province de Ruyigi (est). Plusieurs dizaines de maisons sont pillées et brûlées,

au cours de l'attaque de la rébellion dans la commune de Butagwaza (frontalière avec la Tanzanie).

**25 juillet** Bosnie, le Tribunal multi-ethnique de Mombasa rend son 1<sup>er</sup> verdict et condamne 3 Musulmans à des peines de prison pour crimes de guerre commis à l'encontre de Serbes de Bosnie.

**1er août** L'Algérie a vécu en juillet le mois le plus sanglant depuis l'arrivée du président A. Bouffekka le 16 avril 1999. Près de 300 personnes ont été tuées durant cette période par des islamistes

armés dans une succession de massacres et de tueries.

**6 août** Colombie, au moins 77 personnes sont tuées en 2 jours, lors d'actes de violence perpétrés dans différents lieux et attribués pour la plupart aux mouvements de guérilla.

**7 août** Médecin sans frontières (MSF) annonce l'arrêt de ses opérations dans le nord de la Kosovo pour dénoncer le « nettoyage ethnique » dans cette partie de la province. Le HCR avait suspendu fin juin pendant 5 jours ses opérations dans la partie serbe de Mitrovica pour protester contre des attaques répétées contre le personnel d'organisations internationales.

**14 août** RDC, refusant toute concession, le président Kabila quitte le Sommet de Lusaka (Zambie). Ce dernier, réunissant les rebelles congolais et les représentants des 6 pays impliqués dans le conflit, était censé promouvoir l'application des accords de paix de 1999. Selon diverses organisations humanitaires, le conflit aurait déjà fait plus de 1,7 million de morts.

**14 août** Le Conseil de sécurité de l'ONU approuve la création d'un Tribunal spécial international pour juger les rebelles accusés de crimes contre l'humanité en Sierra Leone.



**16 août** Cachemire indien, 6 personnes sont tuées et 16 autres blessées lors de violences imputées à des militants sécessionnistes. C'est le 4<sup>ème</sup> acte de violence depuis le début du mois.

**17 août** Bosnie, 3 personnes dont un demineur suédois, trouvent la mort à Rogatica (40 km à l'est de Sarajevo), en tentant de récupérer les corps de 2 Bosniaques tués sur un champ de mines. On estime à un million le nombre de mines sur le territoire.

**18 août** Afghanistan, après avoir fermé 13 août les bains publics pour hommes de Kaboul, les talibans ordonnent aux Nations Unies de fermer ses boulangeries tenues

par des femmes. Par ailleurs de violents combats opposent dans la province de Takhar (nord) les combattants talibans à leurs opposants.

**18 août** Algérie, 25 islamistes armés et 9 membres des forces de sécurité sont tués dans des violences dans 3 endroits du pays.

**18 août** Kosovo, à Crkvena Vodica (centre), 10 enfants serbes qui jouaient au basket-ball sont blessés par le lancement de grenades.

**21 août** RDC, le président Kabila inaugure un Parlement de transition, choisi par une commission et par lui-même. C'est le 1<sup>er</sup> depuis qu'il s'est emparé du pouvoir en mai 1997.

M.,  
YVES BRUTSCH  
CSP - CASE 177  
1211 GENEVE 8

JAB  
1211 Genève 8

## «Quelle chance de vivre en paix !»

Quelle chance nous avons de vivre dans un pays en paix !

Réalisez-vous qu'à chaque fois que nous apercevons puis entendons le vrombissement d'avions militaires dans le ciel, nous savons que... c'est une patrouille d'entraînement ou la préparation d'un show aérien - et que nous ne risquons pas de recevoir un tir de mitraille ou une bombe sur la tête ?

Et qu'à chaque fois que nous sommes réveillés par des claquements secs dans la nuit, nous avons la certitude qu'il s'agit... de pétards et autres fusées du 1<sup>er</sup> août tirés par des voisins peu respectueux, et non une fusillade dans la rue ou le petit bois d'à côté ?

Et si notre petit dernier rentre «entier» à la maison, brandissant avec fierté le Pikachu en peluche qu'il vient de trouver au parc, vous vous rendez compte... qu'il s'agit bel et bien d'un jouet oublié par un autre bambin - et non d'une mine antipersonnel ?

Et avez-vous déjà pensé en croisant un groupe de policiers armés et bottés (par exemple sur les quais pendant les Fêtes de Genève) qu'ils sont là... pour assurer notre sécurité et que, malgré certaines «affaires», nous pouvons en tout temps et en toute confiance nous adresser à eux, même pour un renseignement, sans craindre l'arrestation arbitraire, le passage à tabac, la torture voire la disparition pure et simple ?

Et que dire de la fascination qu'exerce sur les petits et les grands le feu de joie du 1<sup>er</sup> août ? Songiez-vous, en admirant ses volutes dorées s'envolant vers les étoiles, combien nous avons de la chance... que ce ne soit là que de vieilles caisses, et non notre maison avec tous nos biens, et peut-être même un de nos proches ?

Je pense que nous ne devrions pas juger les personnes rescapées de toutes ces horreurs. Mais plutôt partager notre chance avec elles ! Car rien n'est définitivement acquis. Et, qui sait: peut-être recevrons-nous demain ce que nous avons donné aujourd'hui ?

Quant à moi, loin d'idéaliser la Suisse, je voulais juste partager avec vous le bonheur et la gratitude que j'éprouve à vivre aujourd'hui avec mes enfants, ma famille et mes amis dans un pays en paix !

**Christine Vahlé-Vachoud, Genève**  
Paru dans «Le Courrier», 18.8.00